

# Le tutorat pédagogique

2023-2024

À destination des tuteurs et référents de tutorat





## **SOMMAIRE**

| Présentation                                 | 4  |
|----------------------------------------------|----|
| Le recrutement des tuteurs                   | 5  |
| Les dates à retenir                          | 6  |
| Dossiers administratifs                      | 6  |
| Suivi des tutorats des parcours L1+ et Tempo | 8  |
| Organisation                                 | 10 |
| La rémunération des tuteurs                  | 12 |
| Encadrement du tutorat                       | 15 |
| Communication                                | 17 |
| Calendrier universitaire 2023-2024           | 18 |
| Notes                                        | 19 |



## Contacts et liens utiles

Contacts principaux pour le tutorat :

Pour toute information relative aux domaines suivants :

 les contrats de travail et le paiement des tutorats, veuillez contacter :

<u>drh-masse.salariale@inalco.fr</u>

- le suivi administratif des tutorats, veuillez contacter : reussite-etudiante@inalco.fr
- Pour toutes autres questions, veuillez contacter le Pôle réussite étudiante reussite-etudiante@inalco.fr
  - Liens utiles :
- <u>Témoignage</u> d'une tutrice de civilisation





• <u>Témoignage</u> d'une tutrice de langue



#### Présentation

Le tutorat est un accompagnement pédagogique dispensé par des étudiants en master ou en doctorat - éventuellement en Licence 3. Il est destiné aux étudiants de licence (L0, L1, L2, L3) qui rencontrent quelques difficultés d'ordre méthodologique ou de compréhension des thèmes abordés en cours, et peuvent ainsi les travailler en groupe plus restreint tout en bénéficiant d'une aide individualisée. Plus spécifiquement, pour les **étudiants des parcours L1**+ **et Tempo**, le tutorat fait partie du module de soutien personnalisé L1PA05/L1PB05 de leur programme et leur est donc **obligatoire** (au moins un tutorat en langue ou en civilisation en fonction des besoins de l'étudiant et des tutorats offerts dans le département). Le tutorat donne lieu à une validation sans notes (Validé = VAL et Non Validé = NVAL).

#### Il existe deux types de tutorat pédagogiques :

- ✓ le tutorat de langue, qui a pour but d'apporter une aide aux étudiants qui rencontrent des difficultés dans la pratique orale et écrite de la langue qu'ils étudient;
- ✓ le tutorat de civilisation, qui permet quant à lui, de retravailler les cours de civilisation (Histoire, géographie, anthropologie, etc.) de l'aire géographique étudiée, tout en offrant un accompagnement dans l'acquisition des méthodes de travail (en particulier pour les étudiants de première année et en parcours L1<sup>+</sup> et Tempo).

L'organisation de ces séances de travail se base principalement sur les demandes spécifiques des étudiants. Les tuteurs sont disposés à répondre à toutes leurs questions et à apporter un soutien réel aux étudiants, notamment durant les périodes qui précèdent les examens.

Le tutorat constitue donc un avantage clé pour les étudiants qui bénéficient d'un suivi plus personnalisé, avec des effectifs réduits (limité à dix étudiants par séance) favorisant une progression adaptée à leurs besoins. Ces heures en groupe restreint sont également l'occasion d'échanger et de discuter plus facilement des difficultés auxquelles chacun peut faire face dans son cursus.



#### Le recrutement des tuteurs

À partir du **12 mai** et jusqu'au **7 juillet 2023**, les enseignants responsables du tutorat dans chaque section de langue et/ou département de l'Inalco lanceront une campagne de recrutement des tuteurs pour l'année académique 2023-2024.

Lors de cette campagne, les enseignants responsables du tutorat indiqueront aux tuteurs :

- la nature (langue et/ou civilisation);
- le nombre d'heures de tutorat à assurer ;
- la période (semestre 1 et/ou semestre 2) du tutorat.

Lors de la signature de leur contrat, les tuteurs pourront choisir la modalité de paiement (mensuel ou semestriel) et un modèle type d'attestation de service fait leur sera présenté pour comptabiliser leurs heures de tutorat.

Les enseignants responsables du tutorat veilleront à recruter un **nombre suffisant de tuteurs**.

Les enseignants doivent impérativement avertir par courriel <u>reussite-etudiante@inalco.fr</u> en cas de démission ou de remplacement d'un tuteur en cours d'année. Les tuteurs doivent également envoyer un courriel à <u>drh-masse.salariale@inalco.fr</u> et en copie <u>reussite-etudiante@inalco.fr</u> indiquant qu'ils ne poursuivront pas leur mission.

Les tuteurs suivront deux stages de formation (Moodle et pédagogique) organisés à la rentrée 2023, pour l'animation de leurs ateliers de tutorat. Ils seront amenés à choisir un créneau (information transmise par courriel à la rentrée 2023).



#### Les dates à retenir

- ✓ **Du 15 mai au 07 juin 2023 :** les enseignants responsables des tutorats indiquent le volume d'heures souhaité (en langue et/ou civilisation) pour l'année 2023-2024, en précisant le type de tutorat (langue ou civilisation). Les demandes seront validées lors du dernier CFVE de l'année (16 juin 2023). Plus aucune demande ne sera prise en compte après cette date.
- ✓ Du 26 juin au 17 juillet : constitution des dossiers administratifs des tuteurs (voir partie « dossiers administratifs »).
- ✓ A partir du 11 septembre : drh-masse.salariale@inalco.fr envoie les contrats aux tuteurs par courriel.
- ✓ Courant septembre : stages de formation pour les tuteurs (Stage de formation numérique Moodle + formation pédagogique).
- ✓ Rentrée 2023-2024 : début des séances de tutorat possible à partir du 18 septembre 2023.

#### Dossiers administratifs

Après leur recrutement, les tuteurs doivent constituer <u>leur dossier administratif</u> auprès du service des ressources humaines. Depuis 2021, la constitution de ces dossiers se fait en ligne.

Les tuteurs reçoivent un lien web envoyé par <u>drh-masse.salariale@inalco.fr</u> (https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-administratif-tuteurs-inalco) pour remplir le formulaire numérique et téléverser les pièces demandées (copie de carte vitale, carte d'identité valable ou titre de séjour en cours de validité et RIB original). Les tuteurs veilleront à bien indiquer toutes les informations (par exemple: nom de la ville et code postal) : les omissions d'information peuvent retarder l'envoi du contrat de travail et donc la mise en paiement.



**Attention :** Si un tuteur a un titre de séjour, vérifier qu'il porte bien la mention « autorisé à travailler », et en cas de récépissé de demande de carte de séjour, joindre impérativement <u>la pièce d'identité en cours de validité</u> à laquelle la demande se rapporte.

**Nota** : Les tuteurs qui n'ont pas la nationalité européenne doivent faire une demande d'autorisation de travail auprès de <u>drh-masse.salariale@inalco.fr</u>

## Modèle de dossier administratif en ligne

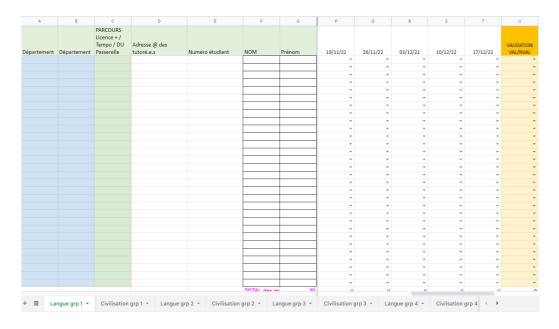
Ce dossier administratif en ligne doit être impérativement rempli pour recevoir le contrat par courriel. Ce dernier devra ensuite être retourné signé à <u>drh-masse.salariale@inalco.fr</u>





## Suivi des tutorats des parcours L1+ et Tempo

Concernant le suivi des étudiants inscrits en tutorat pour les parcours L1+ et Tempo : les référents de tutorat et les tuteurs doivent obligatoirement remplir un tableau Excel d'émargement commun en ligne pour l'organisation du suivi de leurs groupes dès la rentrée 2024. Chaque onglet correspond à un groupe suivi par un tuteur (voir modèle ci-dessous)



Exemple de tableau d'émargement du tutorat (Onglets par groupe) par département de langue sur le Drive

Les tuteurs doivent indiquer pour chaque séance et étudiant :

- ✓ Le parcours des étudiants tutorés (en particulier pour les étudiants de Licence+/Tempo/DU Passerelle, pour lesquels <u>le tutorat est obligatoire</u>)
- √ L'adresse courriel des étudiants tutorés ;
- ✓ Leur numéro étudiant ;
- ✓ NOM et Prénom des tutorés ;
- ✓ La présence des étudiants pour chaque séance de tutorat, en choisissant dans la liste déroulante la mention correspondante (présent, absence justifiée, absence injustifiée, abandon, cours annulé);
- ✓ La validation en fin de semestre : Validé (VAL), Non validé (NVAL), Absence Injustifiée (ABI) ou Absence justifiée (ABJ).



L'enseignant référent de tutorat devra vérifier sur les onglets du tableau Excel d'émargement de son département de tutorat :

- ➤ La correcte nomination des feuilles (initiales des tuteurs, jour, horaire et groupe : ex dépt Japonais E.LEROY lundi 17h30-19h);
- ➤ L'état d'émargement des séances des groupes de tuteurs, fréquence d'une fois par semaine conseillée.

<u>En cas d'absences injustifiées</u> (= ABI) répétées, les tuteurs doivent envoyer un courriel aux étudiants concernés, avec en copie le référent de tutorat et <u>reussite</u>etudiante@inalco.fr

Suite à trois ABI, les règles du contrôle continu s'appliquent et l'étudiant sera alors être considéré comme « Non validé (= NVAL) ».

Pour rappel : Le tutorat est <u>obligatoire</u> pour les étudiants inscrits **en parcours** L1+ et Tempo. Il fait partie du module de soutien personnalisé de l'UE 4 qui est validé ou non validé (VAL ou NVAL) sans attribution de note.

L'onglet « récapitulatif de séance de tutorat » présent dans le tableau d'émargement Excel doit être rempli uniquement par le référent de tutorat. Ces données seront ensuite traitées par l'administration du service R.E.V.E. lors de l'établissement des bilans annuels.



## Organisation

#### Nombre d'étudiants

Chaque groupe ne peut excéder une dizaine (10) d'étudiants tutorés pour un tuteur.

#### **Planning**

Les enseignants responsables des tutorats conviennent des jours et horaires des séances en accord avec les tuteurs et réservent les salles directement auprès du service planning (de.planning@inalco.fr) en mettant en copie <u>reussite-etudiante@inalco.fr</u> par courriel.

**Attention**: pour rappel, les séances de tutorat doivent avoir lieu en dehors des créneaux horaires réservés aux ateliers des parcours L1<sup>+</sup> et Tempo, c'est-à-dire à **l'exclusion des mardis** et **vendredis après-midi, entre 13h et 20h30**, et peuvent être planifiés les samedis (voir tableau ci-dessous).

Tempo et L1+- Plages horaires affectées aux différents cours et ateliers

|                                   | Lundi                         | Mardi                                                                                                                             | Mercredi                      | Jeudi                                  | Vendredi                      | samedi  |
|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------|---------|
| Matin<br>8 – 13h                  | Langue & civilisation Tutorat | Langue & civilisation Tutorat                                                                                                     | Langue & civilisation Tutorat | Langue & civilisation Tutorat          | Langue & civilisation Tutorat | Tutorat |
| Après-<br>midi<br>13h –<br>20h 30 | Langue & civilisation Tutorat | Cours et ateliers Tempo et L1+ - Anatomie d'une langue et d'une culture - Français - Soutien en méthodologie - Atelier d'écriture | Langue & civilisation Tutorat | Langue & civilisation Tutorat  Atelier | iangue et a une               | Tutorat |
|                                   |                               | - Anglais<br>- Langue 2 Tempo                                                                                                     |                               | culturel<br>théâtre                    |                               |         |
|                                   |                               |                                                                                                                                   |                               | 18-21h                                 |                               |         |

Emploi du temps indicatif des créneaux horaires du tutorat

Les séances de tutorat démarrent dès que possible et au plus tard le 18 septembre 2023 (semaine 38).

En cas d'annulation ou report d'une séance de tutorat, le tuteur doit avertir son enseignant référent et l'indiquer dans le tableau Excel d'émargement (en choisissant « cours annulé » dans la liste déroulante du cours correspondant). Il est alors inutile d'informer reussite-etudiante@inalco.fr.



#### Stage de formation des tuteurs à la rentrée 2023

À la rentrée 2023, deux stages de formation sont prévus pour les nouveaux tuteurs :

- Un stage numérique (2h) d'initiation à l'usage de la plateforme Moodle organisé par la cellule TICE, pour concevoir et animer les séances en distanciel ;
- Un stage pédagogique (1h30) pour assimiler et appliquer les méthodes d'enseignement adaptées aux séances de tutorat.

Les tuteurs devront indiquer leurs disponibilités et recevront ensuite leur convocation par courriel (groupe, date et créneaux horaires). À la suite du stage, les tuteurs pourront compléter un questionnaire d'évaluation.

Pour toute question relative à Moodle, contacter la Direction du Système d'Information et des Ressources Numériques (<u>assistance-moodle@inalco.fr</u>).

#### Inscriptions des étudiants

Les inscriptions en tutorat ainsi que la gestion des groupes (y compris la gestion des présences et absences des étudiants) de tutorat sont à la charge des enseignants référents et des tuteurs.



#### La rémunération des tuteurs

Les séances de tutorat sont considérées comme des vacations. Les tuteurs sont donc payés après service fait (taux horaire brut : 19,19 euros).

Avant le 15 septembre 2023, les tuteurs doivent indiquer par courriel à <u>reussite-etudiante@inalco.fr</u> la modalité de paiement choisie : un paiement mensuel ou semestriel selon la quotité horaire impartie par l'enseignant référent de tutorat. Le paiement semestriel est la norme, tandis que le paiement mensuel, donné à titre dérogatoire, doit faire l'objet d'une demande motivée.

Les paiements semestriels sont versés **en une seule fois**, en fin de semestre ou en fin de mois pour le paiement mensuel. Les tuteurs doivent transmettre une seule attestation de service fait (ASF), uniquement en version numérisée (aucun dépôt papier ne sera accepté) avec le total des heures effectuées sur toute la période de tutorat.

Le règlement du paiement est effectué le mois suivant la réception de l'ASF : par exemple, envoi de l'ASF à <u>reussite-etudiante@inalco.fr</u> fin mai, paiement au mois suivant. Le paiement semestriel versé en une seule fois s'effectue en fin de semestre.

**Attention**: Pour toute ASF envoyée en dehors du délai imposé, celle-ci sera traitée hors délai.





#### ATTESTATION DE SERVICE FAIT : ASF Année universitaire 2023-2024

## TUTORAT – 1e Semestre Tutorat Financement ORE - CR 2501 D101 convention Informations concernant le Tuteur NOM ...... Prénom ...... Département / section : ..... Encadré par NOM Prénom, email : ..... (de l'enseignant qui encadre le tuteur) Informations concernant les étudiant-e-s tutoré-e-s / les séances de tutorat ☐ Tutorat de civilisation précisez la discipline ..... ■ Tutorat de langue précisez la langue ..... Niveau: LO L1 L1 L2 L3 Nombre de groupe(s): ..... Période du ..... au..... au.... Veuillez nommer ce document : « ASF\_Tutorat\_NOM\_Prénom\_date » A transmettre par courriel dûment complété et signé \*à reussite-etudiante@inalco.fr

| Numéro de semaine | Liste des semaines                        |                           |
|-------------------|-------------------------------------------|---------------------------|
|                   | Liste des semaines                        | Nb total d'heures/semaine |
| 37                | Du 11 septembre 2023 au 17 septembre 2023 |                           |
| 38                | Du 18 septembre 2023 au 24 septembre 2023 |                           |
| 39                | Du 25 septembre 2023 au 1er octobre 2023  |                           |
| 40                | Du 2 octobre 2023 au 8 octobre 2023       |                           |
| 41                | Du 9 octobre 2023 au 15 octobre 2023      |                           |
| 42                | Du 16 octobre 2023 au 22 octobre 2023     |                           |
| 43                | Du 23 octobre 2023 au 29 octobre 2023     |                           |
| 44                | Du 30 octobre 2023 au 5 novembre 2023     |                           |
| 45                | Du 6 novembre 2023 au 12 novembre 2023    |                           |
| 46                | Du 13 novembre 2023 au 19 novembre 2023   |                           |
| 47                | Du 20 novembre 2023 au 26 novembre 2023   |                           |
| 48                | Du 27 novembre 2023 au 3 décembre 2023    |                           |
| 49                | Du 4 décembre 2023 au 10 décembre 2023    |                           |
| 50                | Du 11 décembre 2023 au 17 décembre 2023   |                           |
| 51                | Du 18 décembre 2023 au 24 décembre 2023   |                           |

Total des heures effectuées au Semestre 1...... (19.19 €) Brut / heure

|                                                                                    | Certifié, service fait                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'étudiant(e) tueur certifie<br>exact l'ensemble des services mentionnés ci-dessus | Pour le Président et par délégation<br>e Vice-Président délégué à la réussite et à la vie étudiante |
| datesignature                                                                      | date                                                                                                |
|                                                                                    | Signature : Laurent MAHEUX                                                                          |

Modèle type d'attestation de service fait : à nommer « ASF\_Tutorat\_NOM\_Prénom\_date »



Sur l'attestation de service fait (ASF), les tuteurs veilleront à remplir les éléments suivants :

- NOM et Prénom du tuteur;
- Adresse courriel du tuteur;
- Département/section des tutorés : les tuteurs indiqueront l'intitulé exact du département (Ex : études japonaises ou Afrique/Peul ou ASEP/Lao ou ASUH/Hindi ou Eurasie/Persan ou Europe/Finnois);
- Nature du tutorat (case à cocher) : tutorat de civilisation en précisant la discipline (Ex : Histoire) ou tutorat de langue en précisant la langue (Ex : Coréen);
- Cocher le ou les niveaux en licence (de L0 à L3) des tutorés ;
- Nombre de groupes (uniquement si le tuteur assure le suivi de plusieurs groupes) ;
- Indiquer la période du tutorat entière (de la date de début à la date de fin prévue avec l'enseignant référent pour le tutorat) ;
- Le nombre **total** des heures effectuées par semaine et le nombre total des heures effectuées au semestre ;
- Dater et signer, puis envoyer ce document dûment rempli et renommé

  ASF\_Tutorat\_NOM\_Prénom\_date à reussite-etudiante@inalco.fr

**Nota** : Le document ASF doit impérativement être signé électroniquement. Il existe de nombreux tutoriels sur internet, par exemple : https://www.ilovepdf.com/fr

Une séance de tutorat est prise en compte (pour la rémunération du tuteur) s'il est possible d'attester de la présence d'au moins un étudiant (et non plus trois étudiants présents comme cela était d'usage).

Toute attestation de service fait (ASF) non signée et transmise directement au service RH ne sera pas acceptée.

Le service des ressources humaines peut fournir une attestation détaillant les heures de travail à l'attention de Pôle Emploi pour les tuteurs qui en exprimeraient le besoin. Pour cela, il est nécessaire de faire la demande à <u>reussite-etudiante@inalco.fr</u> et <u>drh-masse.salariale@inalco.fr</u>.



#### Encadrement du tutorat

Le référentiel des services voté au CA du 24/09/2021 prend en compte l'encadrement du tutorat par les **Enseignants Référents Tutorat** (langue et/ou civilisation) de chaque département :

- ✓ Responsabilités/Missions de l'enseignant référent tutorat : recrutement des tuteurs, planning des séances, coordination, suivi pédagogique.
- ✓ Rémunération : 1h payée par groupe de tutorés, à partir du 1er groupe, plafonné à 19h30 par enseignant/an.
- ✓ Montant : 1h = 42,86 € (Taux horaire brut).

Les enseignants référents de tutorat qui encadrent des groupes de tuteurs pendant l'année universitaire 2023-2024, ont à :

- ✓ Déclarer le nombre de groupes de tuteurs suivis au début du Semestre 1 et au début du Semestre 2.
- ✓ Dater et signer, puis envoyer une ASF : attestation d'encadrement dûment remplie et intitulée « **ASF\_EnT\_NOM\_Prénom\_date** » à <u>reussite-etudiante@inalco.fr</u> avant le 17 juin 2024.





#### ATTESTATION DE SERVICE FAIT : ASF Année universitaire 2023-2024

| NOM : Prér                                                                                                                                                   | nom :                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Email :                                                                                                                                                      |                                                                                                              |
| DEPARTEMENT/Filière :                                                                                                                                        |                                                                                                              |
| ☐ Titulaire Inalco                                                                                                                                           |                                                                                                              |
| ☐ Contractuel Inalco                                                                                                                                         |                                                                                                              |
| 30000000                                                                                                                                                     |                                                                                                              |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
|                                                                                                                                                              | nt de tutorat                                                                                                |
| Financement ORE – C                                                                                                                                          | CR 2501 D101 convention                                                                                      |
| ☐ Référent Tutorat – Encadrement Tutorat (Taux hora                                                                                                          | ire brut : 42,86 €) *                                                                                        |
| Langue :                                                                                                                                                     |                                                                                                              |
| Civilisation :                                                                                                                                               |                                                                                                              |
| Nombre de groupe(s) encadré(s) :                                                                                                                             |                                                                                                              |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
| Total heures vacations enseignement financement ORE                                                                                                          | CD 2501 D101 convention                                                                                      |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
| * Responsabilités administratives : recrutement des tuteurs, planning des sé<br>plafonné à 19h30 par enseignant /an - cf Référentiel des services voté au CA | éances, coordination, suivi pédagogique : 1h par groupe à partir du 1 <sup>er</sup> groupe,<br>du 24/09/2021 |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
| A transmettre par courriel dûment compl                                                                                                                      | été et signé* à reussite-etudiante@inalco.fr                                                                 |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
| L'enseignant(e) certifie exact l'ensemble des                                                                                                                | Certifié, service fait                                                                                       |
| services mentionnés ci-dessus                                                                                                                                | Pour le Président et par délégation<br>Le Vice-Président délégué à la réussite et à la vie étudiante         |
| Date                                                                                                                                                         | -                                                                                                            |
|                                                                                                                                                              | Date                                                                                                         |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
| Signature                                                                                                                                                    | Signature : Laurent MAHEUX                                                                                   |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
|                                                                                                                                                              |                                                                                                              |
| * veuillez nommer ce document : « ASF_EnT_NOM_Prénom_date »                                                                                                  |                                                                                                              |

Modèle type d'attestation de service fait : à nommer « ASF\_EnT\_NOM\_Prénom\_date »

Nota : Le document ASF doit impérativement être **signé électroniquement**. Il existe de nombreux tutoriels sur internet, par exemple : <a href="https://www.ilovepdf.com/fr">https://www.ilovepdf.com/fr</a>



#### Communication

Les tuteurs et les enseignants référents de tuteurs sont invités à communiquer **prioritairement par courriel**, en privilégiant une communication la plus claire et complète possible (ce qui évite des malentendus et la multiplication de mails – chronophages pour tous), en utilisant la fonction **répondre**, afin d'avoir l'historique des échanges, ainsi que la fonction **signature**: par ex, pour Anne DUPONT, indiquer « **DUPONT Anne**, tutrice Civi chinois L1 ».

#### Et en indiquant clairement :

- Les coordonnées complètes du tutoré concerné (NOM, Prénom, N° étudiant, langue, cursus, N° de groupe, etc.)
- L'intitulé du tutorat et le créneau horaire.

Concernant les domaines administratif et/ou pédagogique, les tuteurs peuvent directement contacter :

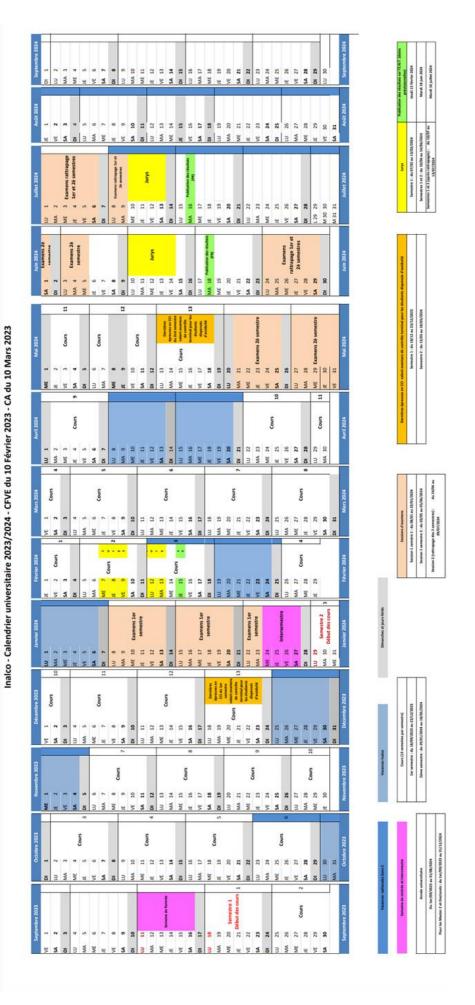
#### Pour les questions administratives :

- Signature des contrats et paiement des salaires => écrire à drh-masse.salariale@inalco.fr
- Changements d'horaires et/ou de salle, absence des tuteurs => écrire à
   l'<u>Enseignant responsable du tutorat</u> concerné

#### • Pour les questions pédagogiques :

- Maîtrise du français insuffisant des tutorés (FLE/FOU).
- o Décalage du contenu entre les cours et le tutorat (langue/civilisation).
- ⇒ Les tuteurs contactent leur Enseignant référent du tutorat.







#### **NOTES**



# Bon tutorat!

Bonne année universitaire à l'Inalco!